



RÈGLEMENT DES 2H ET 3H DE LAVARE LES SAMEDI ET DIMANCHE 22-23 MARS 2025

Organisateur :

L'organisateur de l'épreuve est le club du ROLLER SPORTS CLUB DE CONNERRE.

Circuit de l'épreuve :

Le parcours de l'épreuve se situe au circuit routier de la Base de Loisirs de Lavaré (rue du Chêne creux 72390 Lavaré). Le parcours fait 1090m. Le sens de l'épreuve est défini par l'organisation.

Type d'épreuve :

2 épreuves d'endurance :

- 2 heures pour les U9, U10, U11, U12, U13, U14 en relais par équipe de minimum 3 à maximum 5 participants.
- 3 heures pour les U14 et plus, en solo, duo ou par équipe de minimum 3 à maximum 5 participants.

Les U14 (cadet 1^{ère} année) ont la possibilité de choisir entre les 2h ou les 3h.

Engagement des équipes :

L'engagement est fait uniquement par équipe pour l'épreuve des 2 heures et au choix pour l'épreuve des 3 heures. Une équipe est composée de patineurs licenciés **en compétition** à la FFRS, ou non, ou licence loisirs, avec certificat médical pour la pratique du roller. Le montant de l'engagement est de **25 euros pour les solos, 35 euros pour les duos et 45 euros pour les équipes faisant les 2h et 50 euros pour les équipes faisant les 3h**. Il y aura une **majoration de 10€ passé le 20 février 2025**. La **date limite des inscriptions est fixée au 06 mars 2025**. Un chèque de caution **PAR EQUIPE** d'un montant de 120€ sera exigé pour les puces de chronométrage au moment du retrait des dossards. Pour des raisons d'organisation, nous n'acceptons pas les chèques pour plusieurs équipes. Le nombre maximum d'équipes et d'engagées est défini par l'organisateur. Passé le quota fixé, les inscriptions sont placées sur une liste d'attente selon leurs dates de réception. Le dossier d'engagement complet doit parvenir à l'organisateur le 09 mars 2025 au plus tard via Hello Asso. L'organisateur confirme l'inscription de chaque équipe par tous moyens à sa disposition et dans un délai raisonnable pour traiter le dossier.

Nom de l'équipe :

Le nom de l'équipe est libre. Toutefois, pour des impératifs d'identification de l'équipe, utilisez un nom qualifiant unique, par exemple : « les elfes P, « Malibu s. Proscrire les noms comme : «équipe 1, équipe 2....

Site : www.rscconnerre.fr

Nous contacter : rscconnerre72@gmail.com

Catégorie :

L'âge minimum requis des candidats est de 8 ans et pour être admissible dans une équipe doit être acquis en 2025 (avoir 8 ans en 2025). Le club organisateur se laisse la possibilité de modifier les catégories selon le nombre d'inscriptions.

Années de naissance	2017	2016	2015	2014	2013	2012
	U9	U10	U11	U12	U13	U14
Catégories	Mini 2/poussin			Benjamin/cadet 1		
Courses	2 heures					

Années de naissance	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004 et -
	U14	U15	U16	U17	U18	U19	U20	U21	U22 et +
Catégories	Cadet /junior B 1			Junior B 2/Junior A			Senior/vétéran		
Courses	3 heures								

Composition des équipes :

Les équipes sont composées de patineurs de U9 à U14 pour l'épreuve des 2 heures et de U14 et plus pour l'épreuve des 3 heures. L'âge des participants est l'âge atteint dans l'année de l'épreuve. La catégorie de l'équipe est déterminée par la moyenne d'âge des participants par épreuve. Si l'âge moyen tombe entre 2 catégories, c'est la catégorie supérieure qui est retenue. Les équipes peuvent être mixtes.

Équipement des patineurs :

Les patineurs doivent être équipés de patins avec soit 2 paires de roues parallèles soit de roues en ligne (5 au maximum). Le diamètre des roues ne peut excéder 90mm pour les catégories Mini à Benjamins, et 100mm pour la catégorie Cadet. Les freins sont acceptés. Les ski-roues sont interdits. L'ensemble des dispositions fédérales d'équipement des patineurs s'applique. Le port du casque est OBLIGATOIRE pour toutes les catégories. Les protège-poignets rigides et genouillères sont obligatoires pour les catégories Mini et Poussins. Les protège-poignets rigides sont obligatoires pour la catégorie Benjamin.

Programme :

Samedi 22 mars 2025 :

- 10h30-12h30 : 2h par équipe
- 14h-17h : 3h par équipe

Dimanche 23 mars 2025 :

- 10h-13h : 3h en solo ou en duo

- Appel des équipes au départ : 15 minutes avant le départ
- Arrivée : l'enregistrement des arrivées est fait au maximum pendant 15 minutes après le temps de course
- Restitution des dossards et puces : ouvert après l'arrivée pendant au maximum l'heure après chaque épreuve.

Site : www.rscconnerre.fr

Nous contacter : rscconnerre72@gmail.com

Pointage, Classement :

Le pointage de chaque passage de chaque patineur est fait sur la ligne d'arrivée. Il est réalisé grâce à un système de puces électroniques. Le système délivrera un classement intermédiaire provisoire, après chaque heure de course, de l'ensemble des équipes engagées. Ce classement sera affiché par des moyens informatiques dans le stand de chronométrage. Le classement général de l'épreuve, par catégorie, après validation et officialisation par le jury, sera diffusé et rendu public par l'organisateur.

Dossard :

Chaque participant porte un dossard fixé par 4 épingles et/ou collé dans le dos de manière à ce qu'il soit bien visible en toutes circonstances. Le dossard permet de contrôler l'appartenance des participants à la manifestation (assurance). Chaque participant est doté d'une puce électronique soit incorporée au dossard soit fixée à un bracelet porté à la cheville. Au passage sous le portique ou boucle d'arrivée, le patineur est averti de la prise en compte de son passage par un signal- sonore et/ou lumineux.

Le témoin :

Par équipe, il n'y a qu'un seul patineur en course. Chaque équipe dispose d'un témoin. Ce témoin doit être porté par le coureur en course depuis le départ, transmis dans la zone de relais à un coéquipier, jusqu'à l'arrivée après le temps de course. Pour les solos, arrêt et ravitaillement possible dans la zone de relais uniquement.

Départ :

Chaque équipe doit choisir librement le patineur qui prendra le premier relais. Ce patineur participe au départ et devra effectuer 2 tours. Les patineurs au départ sont groupés derrière la ligne de départ (en général au début de la zone de relais, minimum 50 m avant la ligne d'arrivée). Le départ est donné sous la direction de l'organisateur.

Points chauds :

L'organisation a la possibilité d'organiser des points chauds durant les épreuves - nombre et fréquence laissés à la discrétion de l'organisation.

Principe : A l'heure prévue de chaque point chaud, le premier patineur éligible qui passe la ligne d'arrivée le remporte. Ce patineur et les membres de son équipe ne seront plus éligibles pour les autres points chauds suivants. La liste des gagnants sera affichée sur un panneau situé à côté du stand de chronométrage.

L'arrivée :

La ligne d'arrivée doit être matérialisée selon les règles fédérales. L'heure réelle d'arrivée du patineur en course de chaque équipe est enregistrée après avoir effectué le temps de l'épreuve prévue (2 heures en général et 3 heures en général selon la course). Le patineur qui prend le dernier relais et passe sous le portique d'arrivée avant l'heure officielle d'arrivée termine le tour en cours qui est comptabilisé. En cas d'égalité de nombre de tours, l'heure d'arrivée réelle du dernier patineur de l'équipe est déterminante dans le classement général de l'épreuve.

Zone de relais, passage de témoin :

La zone de relais doit être matérialisée sans ambiguïté, sans zone de stationnement. Une zone de sécurité d'au minimum 15 m de part et d'autre du portique d'arrivée doit rester libre. Le témoin ne peut être passé que dans la zone de relais. Le passage de témoin doit être exécuté à faible vitesse afin de limiter les risques de chute et améliorer la sécurité de cette zone. Les équipes sont entièrement libres tant dans l'ordre de la prise de relais de chaque équipier que du nombre de tours consécutifs que chaque équipier peut effectuer.

Ravitaillement :

Le ravitaillement est à la charge des patineurs.

Seuls les solos recevront une bouteille d'eau lors du retrait des dossards. Une zone de ravitaillement sera prévue.

Incident de l'épreuve :

Le juge-arbitre est seul habilité à neutraliser, suspendre ou arrêter définitivement la course pour toutes raisons de sécurité qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt des participants. Le juge-arbitre informe l'organisateur de ses décisions. L'organisation doit prendre dans les meilleurs délais les mesures utiles.

Secours :

L'organisation a prévu un service de premiers secours sur le site adapté au nombre de participants.

Assistance :

Les patineurs sont libres d'emporter l'équipement qu'ils jugent utile. Les patineurs en course peuvent recevoir une assistance d'autres participants en course ou d'un agent de l'organisation dédié à cette tâche. Le patineur en difficulté doit terminer le tour par l'itinéraire de l'épreuve, dans le sens de circulation de l'épreuve.

Pénalités :

Tous gestes antisportifs, toutes actions mettant en cause la sécurité des participants ou tous manquements au règlement signalés par un juge entraînent obligatoirement une pénalité d'1 tour. En cas de récidive, la pénalité est automatiquement portée à 3 tours. Le juge-arbitre est le seul habilité à disqualifier soit le patineur soit l'équipe complète en cas de faute grave.

Réclamations :

Les réclamations ne sont admises que pour le décompte des tours de son équipe. Elle est faite auprès du juge arbitre au maximum 15 minutes après l'arrivée du dernier compétiteur.

Remise des récompenses :

Le club organisateur de l'épreuve prévoit une remise des récompenses après chaque épreuve où seront mises à l'honneur les équipes récompensées par catégorie en équipe mixte, solo homme, solo femme, duo mixte. Les bénévoles en charge de l'organisation de l'épreuve et l'ensemble des partenaires seront conviés pendant ces temps. L'ensemble des participants sont invités à cette fête. Le protocole se fera en présence des représentants officiels et en tenue de club ou d'équipe.

Site : www.rscconnerre.fr

Nous contacter : rscconnerre72@gmail.com